

INFLUENZA AVIAIRE



LE VIRUS CIRCULE ACTUELLEMENT SUR DES OISEAUX MARINS.

Ce virus n'est pas transmissible à l'homme mais il peut affecter les oiseaux domestiques.

Mesures de prévention pour protéger les élevages avicoles

PROMENEURS

- > Afin de limiter la diffusion du virus, veuillez rester sur les chemins balisés et ne pas vous approcher ni nourrir les oiseaux sauvages ;
- > Evitez tout contact avec des surfaces contaminées avec des déjections d'oiseaux ;
- > Évitez que votre chien n'approche les oiseaux ou les cadavres ;
- > Après votre promenade dans une zone fréquentée par les oiseaux marins lavez soigneusement la semelle de vos chaussures avec un détergent (liquide vaisselle), et désinfectez les ensuite avec une solution javellisée ;
- > Évitez de vous rendre dans un élevage de volailles ou une basse-cour.



SI VOUS TROUVEZ DES OISEAUX MORTS

- > Ne pas les toucher et noter le lieu de découverte (si possible le géolocaliser) ;
- > Signalez le à la mairie ou au 02 98 82 69 24 (service départemental de l'Office français de la biodiversité - OFB)

PARTICULIERS DÉTENTEURS DE VOLAILLES

- > Déclarez vos animaux à la mairie du lieu de détention ;
- > Surveiller quotidiennement vos oiseaux et si une mortalité anormale est constatée : conservez les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire.
- > Protéger le stock d'aliments, de litière de l'humidité et aussi de tout risque de contamination (contact avec d'autres oiseaux) y compris pour l'eau et les abreuvoirs ;
- > Ne pas se rendre dans des élevages de volailles, y compris des petites fermes avec vente de produits sur place, sans prendre de précautions (nettoyer vos vêtements avant et après la visite, ne pas toucher le matériel de l'élevage ni les oiseaux...);
- > Nettoyer et désinfecter régulièrement l'endroit où vivent les oiseaux et l'équipement utilisé pour leur entretien. Pour ce faire, ne jamais utiliser d'eau de surface (mare, ruisseau, eau de pluie...).